

**Journées européennes du patrimoine**  
**Inauguration des cascades restaurées et des perrés du Grand canal**

**Vendredi 17 septembre 2021**  
**Domaine départemental de Sceaux**

**Discours de Georges Siffredi,**  
**Président du Département des Hauts-de-Seine**

Monsieur le Vice-président en charge du patrimoine et de l'environnement, cher Yves,  
Madame la Vice-présidente en charge de la culture, chère Jeanne,  
Mesdames et Messieurs les Elus,  
Mesdames et Messieurs,

« *Quelque beau qu'il soit, sans eau, un jardin paraît triste et morne* », notait en 1709 le naturaliste Dezallier d'Argenville dans son traité sur *La théorie et la pratique du jardinage* :  
« *les fontaines et les eaux font l'âme des jardins.* »

Assurément, le domaine de Sceaux n'est pas sans âme, et la visite que nous venons d'effectuer montre combien l'eau, tour à tour jaillissante, plate, vive ou dormante, irrigue le plan classique et rigoureux de ce jardin à la française, dessiné par André Le Nôtre sous la commande de Colbert, puis de son fils, le marquis de Seignelay : le Grand canal, le petit canal dit de Seignelay, le bassin de l'Octogone près duquel nous nous trouvons, et les bassins des cascades forment un ensemble exceptionnel qui, grâce aux travaux considérables engagés depuis l'automne 2019, retrouve toute sa splendeur.

Jouant habilement des accidents de relief, marqué par un dénivelé au bas duquel s'étendaient des terrains marécageux, sorte de « mer morte » comme on pouvait le dire à l'époque, Le Nôtre aménagea ces fortes pentes en cascades, pour donner à l'élément liquide ce mouvement dynamique hérité de la tradition italienne, tandis que le bassin de l'Octogone prenait la place de la « mer morte ».

L'Octogone et les cascades furent inaugurés en 1677 par le roi Louis XIV en personne. 10 ans plus tard, en 1687, le Grand canal fut creusé, puis le petit canal en 1690, achevant ainsi l'ensemble du plan d'eau que nous connaissons.

La dimension de ces ouvrages impose le respect : ils se déploient sur plus de sept hectares, et le seul Grand canal mesure un kilomètre de long. Comme pour tant d'autres monuments que l'Histoire nous a légués, on peut difficilement imaginer les milliers de terrassiers à l'œuvre qui, à la bêche, à la pioche, à la brouette, bref, à la seule force de leurs bras, ont excavé l'argile, nivelé le terrain et canalisé les eaux.

D'autant que nous ne voyons que l'émergence d'un dispositif qui, sous terre, déploie un système complexe de canalisations. Car pour alimenter ce volume gigantesque et l'agrémenter de jets d'eau, il a fallu dompter la nature et entreprendre des travaux de collecte et de conduite des eaux qui dépassent de loin le périmètre du parc. Certains des ouvrages remarquables réalisés alors pour convoquer ici les eaux de ruissellement des coteaux alentours existent encore : je pense à l'aqueduc Colbert, dont on peut admirer la maçonnerie dans le domaine départemental de la Vallée-aux-Loups, à Châtenay-Malabry, et à l'étang Colbert, au Plessis-Robinson, autour duquel un jardin a été aménagé, également entretenu par le Département.

Plus de trois siècles nous séparent de l'achèvement de ces ouvrages, dont nous célébrons aujourd'hui la restauration ou plutôt, pour être exact, la dernière restauration.

Car il y en a eu d'autres, avant celle-ci.

Tout comme l'histoire du Domaine de Sceaux, marquée par des périodes de moindre entretien, d'abandon parfois, de saccage aussi, l'histoire de ces plans d'eau n'a pas été un long fleuve tranquille.

La Révolution française vit la Grande cascade de Le Nôtre en grande partie détruite et dépouillée de son décor. Au dix-neuvième siècle, la restauration des grandes pièces d'eau engagée par les Trévisse fut interrompue par la guerre de 1870 et, dans les dernières années du siècle, le Domaine fut peu à peu envahi par les mauvaises herbes. La Première Guerre mondiale, et la réquisition par l'armée française, aggravèrent encore la situation, tout particulièrement pour les plans d'eau, dans lesquels les soldats s'amusaient à pêcher à la grenade...

Après tant d'épreuves, le domaine de Sceaux présente dans les années 20 un visage de désolation, et les plans d'eau ne font pas exception : les berges sont éboulées en de nombreux endroits, et le Grand canal, envahi par les roseaux, est en partie ensablé.

C'est dans ce triste état que le château et le parc entrent, en 1923, dans le domaine public, achetés par le Département de la Seine grâce, notamment, à la persévérance de Jean-Baptiste Bergeret de Frouville, maire de Sceaux, qui se désolait de voir le domaine abandonné. En ces journées du Patrimoine, rendons hommage au discernement et à la détermination de cet élu local, qui ouvrit ainsi une nouvelle page du récit des grandes heures de Sceaux : nous lui devons beaucoup, et lorsque vous accédez au parc par l'entrée située à côté de l'église, je vous invite à faire un petit détour du côté du bosquet de Pomone, où vous trouverez son buste, pour aller le saluer.

Deux ans plus tard, en 1925, le Grand canal et l'Octogone sont classés aux monuments historiques, avant que Léon Azéma, architecte divisionnaire au Département de la Seine, Grand Prix de Rome, se voit confier la restauration du Domaine.

Il élabore un projet qui, tout en respectant en partie les grandes lignes du parc du dix-septième siècle, se nourrit du style qui avait prévalu lors de la Grande Exposition des Arts décoratifs de 1925. La cascade en est une belle illustration : renonçant à reconstituer le décor ancien, sur lequel on ne possédait pas d'éléments assez précis, Azéma opte pour une création moderne composée d'un buffet d'eau, deux grottes latérales, et neuf bassins à déversoirs en cascade agrémentés de vingt-deux jets d'eau, sans compter le grand jet central du bassin de l'Octogone. Il ajoute sept mascarons en fonte d'Auguste Rodin, conçus en 1878 pour les fontaines des jardins du Trocadéro, démontés en 1890, et qui connaissent ainsi une nouvelle vie à Sceaux. Ils ont été, en 2000, classés à l'inventaire des Monuments historiques.

Le parc restauré est inauguré le 24 juillet 1935 par le Président de la République, Albert Lebrun, lors d'un bel après-midi, nous rapporte un journaliste de *L'Écho de Paris*, qui définit le domaine comme un petit Versailles aux portes de Paris, encore trop peu visité.

Depuis, le Département de la Seine, et son successeur, le Département des Hauts-de-Seine, n'ont cessé de l'embellir et de le faire évoluer, pour répondre aux enjeux de son époque et en faire un site privilégié qui accueille désormais, chaque année, trois millions et demi de visiteurs.

C'est dans cet esprit de conservation, de valorisation et de transmission que nous avons engagé cet ambitieux chantier de restauration des pièces d'eau, qui représente pour le Département un investissement de 9,5 millions d'euros, sous la maîtrise d'œuvre de Jacques Moulin, architecte en chef des Monuments historiques.

Les cascades ont été mises à l'arrêt pendant plus de quatre ans, pour reprendre les maçonneries, les margelles, et les déversoirs, drainer et assainir les chambres enterrées, nettoyer l'ensemble de l'ouvrage, contrôler et réparer toute la machinerie hydraulique.

Les travaux ont pris en compte l'environnement immédiat des cascades, afin de retrouver l'esprit de l'écrin végétal réalisé par Léon Azéma dans les années trente : les marronniers, malades, ont été remplacés par 56 tilleuls, une nouvelle haie d'ifs a été plantée, les gazons ont été refaits et, dans la partie supérieure des cascades, des végétaux installés dans des caisses à orangers.

Cette restauration a également permis de remettre en état les perrés, c'est-à-dire les bordures du Grand canal, du canal de Seignelay et du bassin de l'Octogone qui, à certains endroits, compte tenu de l'érosion et de la poussée des terres, risquaient de tomber dans l'eau. Les travaux ont donc porté sur les parties visibles, mais aussi sur celles situées sous le niveau de l'eau, pour conforter les parois et, sur la partie nord-est du Grand canal, le mur a été totalement reconstruit.

Enfin, à l'emplacement du « pont neuf » de la fin du dix-huitième siècle, sur le canal de Seignelay, nous avons créé un ponton, que nous avons traversé tout à l'heure et, du côté de la Grenouillère, au sud du Grand canal, nous avons aménagé un embarcadère, qui permettra aux visiteurs de retrouver le plaisir de faire de la barque dans ce cadre exceptionnel.

Pour célébrer cette restauration dont chacun peut désormais mesurer l'ampleur, les activités nautiques et les jeux d'eau sont particulièrement mis à l'honneur, en ce week-end des Journées du Patrimoine, avec un riche programme d'animations et de visites gratuites. De l'allée de la Duchesse au bassin de l'Octogone, les cascades seront magnifiées par un spectacle démultipliant les jets d'eau et, sur le Grand canal les visiteurs pourront, selon leur humeur, s'exercer à la pratique du « dragon boat », de l'aviron ou, pour les plus romantiques, du sandalo vénitien. Des visites guidées seront également programmées, samedi et dimanche, de 11 heures à 15 heures.

Pour être tout à fait complet, je dois à la vérité de dire que, dans ce projet, nous n'avons pas seulement pensé à la valorisation du patrimoine et au plaisir des visiteurs... Nous avons aussi porté une attention particulière au bien-être des batraciens, pour qui nous avons ménagé dix passages enterrés, munis de grilles franchissables et d'escaliers adaptés, afin de lever l'obstacle vertical des murs de berges et de favoriser, ainsi, la circulation des amphibiens entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

L'anecdote peut prêter à sourire, mais le sujet est très sérieux : espace naturel sensible, le Domaine est, depuis près de 10 ans, labellisé « EVE », Espace végétal écologique, et cette certification internationale atteste d'une gestion écologique et durable de nos espaces verts, et témoigne de l'importance que nous accordons aux enjeux environnementaux.

Le jardin historique est, comme le rappelle fort à propos la Charte de Florence, un « monument vivant ». Nul doute que cette définition s'applique à merveille au Domaine départemental de Sceaux, et je tiens à saluer le remarquable travail de nos équipes de la Direction des parcs, des paysages et de l'environnement qui, animées de la belle patience du jardinier, entretiennent au fil des saisons cette composition à la fois minérale et végétale, et maintiennent l'équilibre fragile entre architecture et paysage, entre la conservation des qualités esthétiques du site et l'invention de modes de gestion toujours plus respectueux de ses qualités naturelles. C'est aussi cette alliance entre patrimoine culturel et patrimoine naturel que nous célébrons en ces Journées européennes du Patrimoine.